

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 004-814/15/CC

■ Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine

DHCS 15/12584/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le GIP pour le GPV « Marseille - Septèmes » devenu « Marseille Rénovation Urbaine » le 9 décembre 2011, a été créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003. Ses instances ont été mises en place le 17 juillet 2003. Les conditions de son fonctionnement ont été définies par la convention constitutive du GIP, approuvée par le Conseil de Communauté du 14 février 2003, complétée par un protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Depuis la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le programme d'intervention du GIP Marseille Rénovation Urbaine consiste désormais à élaborer et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine de Marseille.

En ce qui concerne le financement des frais de structure du GIP, le Conseil d'Administration du GIP Marseille Rénovation Urbaine a adopté dans sa séance du 19 décembre 2014 le projet de budget 2015 et d'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses pour l'année 2015.

Le budget total des frais de fonctionnement s'élève à 1 752 500 euros, sensiblement équivalent au budget 2014 qui s'élevait à 1 787 912 euros.

Le budget de financement des frais de structure du GIP Marseille Rénovation Urbaine a été adopté selon la répartition suivante :

- ANRU	802 238 euros
- Ville de Marseille	475 694 euros
- MPM	141 289 euros
- Ville de Septèmes-les-Vallons	21 030 euros
- Département	70 000 euros
- Région	86 000 euros
- Caisse des dépôts et consignations	146 250 euros
- AROHLM	10 000 euros
TOTAL	1 752 500 euros

La contribution de la Communauté urbaine au budget de fonctionnement 2015 du GIP Marseille Rénovation Urbaine s'établit donc à 141 289 euros.

Le versement de la subvention 2015 interviendra à la première demande du Conseil d'Administration Marseille Rénovation Urbaine, selon les modalités prévues au protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003 et ses avenants. Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine, Nature 6574, Fonction 824, Sous-politique E110.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et les arrêtés du 27 mars 1993, du 2 décembre 1999 et du 29 avril 2002 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP/01/23/CC du 6 juillet 2001 approuvant le Grand Projet de Ville ;
- La délibération HAP/1/060/CC du 14 février 2003 approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine au GIP pour le GPV et les termes de la convention constitutive ;
- La délibération HAP/5/399/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et de mise en œuvre ;
- La délibération HAP 3/578/CC du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP pour le GPV (prorogation de la durée du GIP) ;
- La délibération HAP 4/936/07/CC du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007 approuvant l'avenant n°1 au protocole d'application (création de l'ANRU) ;
- La délibération RNOV 004-1403/09/CC du Conseil de Communauté du 22 juin 2009 approuvant les avenants n°2 à la convention constitutive et au protocole d'application (adhésion de l'association régionale HLM) ;
- La délibération RNOV 003-2112/10/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 approuvant l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP pour le GPV (élargissement du territoire d'intervention) ;
- La délibération RNOV 004-466/11/CC du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011 approuvant l'avenant n°3 au protocole d'application (modification de l'allocation des ressources) ;
- La délibération RNOV 007-607/12/CC du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 approuvant l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP Marseille Rénovation Urbaine (changement de dénomination et de durée) ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de voter le montant des fonds alloués aux frais de structure du GIP Marseille Rénovation Urbaine ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, des moyens nécessaires au financement des frais de structure pour l'année 2015, soit 141 289 euros.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine, Nature 6574 – Fonction 824 – Sous-politique E 110.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Habitat,
Logement, Politique de la Ville et
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER